

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°265/2022**

Objet : Délégation de signature du maire aux fonctions d'état civil à madame BOUNIOL Amandine.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

Considérant les besoins du service et afin de faciliter les démarches des administrés, il convient de déléguer des fonctions d'officier d'État-Civil sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

Considérant la qualité de fonctionnaire titulaire de madame BOUNIOL Amandine.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à madame BOUNIOL Amandine, par le maire, pour délivrer toutes copies, tous extraits et bulletins d'état-civil quelle que soit la nature de ces actes.

Délégation de signature est donnée à madame BOUNIOL Amandine, par le maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ses adjoints, pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation des signatures.

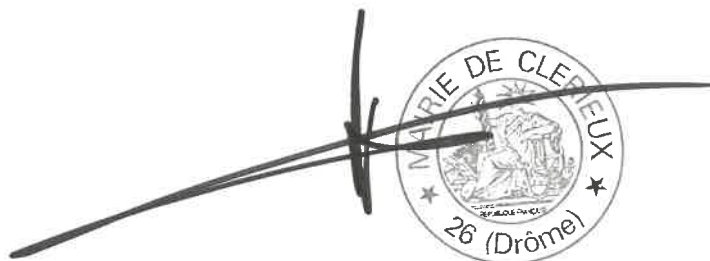
ARTICLE 2 : Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme BOUNIOL Amandine. La signature par Mme BOUNIOL Amandine des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « *L'agent communal délégué, BOUNIOL Amandine, adjoint administratif, ayant reçu délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : Le Maire et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat. Ampliation sera adressée à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Valence.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

A Clérieux, le 21 décembre 2022

Le Maire
Fabrice LARUE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabrice Larue', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CLERIEUX' at the top, '26 (Drôme)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback. The stamp is partially obscured by the signature.